

Conditions Générales de Vente

Les « Conditions générales de vente » contenues dans le présent document régissent toutes les transactions entre ITP - Indústria Transformadora de Plásticos, S.A., ci-après dénommée ITP, et l'acheteur, ci-après dénommé le client

1. MISSION ET OBJET DE LA FOURNITURE

1.1 ITP se consacre à la production et à la commercialisation de produits en plastique, essentiellement destinés à un usage domestique, en développant son activité grâce à l'expansion interne et externe de son réseau de partenaires.

1.2. L'objet de la fourniture est conditionné par la confirmation de commande d'ITP ou, à défaut, par le bon de commande du client.

Toute modification, ajout ou annulation totale ou partielle de commande ne sera valable qu'après acceptation écrite d'ITP.

2. PRIX, LIEU DE LIVRAISON ET TRANSPORT

2.1. Les prix de vente indiqués se rapportent au matériel se trouvant dans les locaux d'ITP (sauf indication contraire expresse de notre part), quelle que soit sa destination, hors TVA, qui sera facturée au taux en vigueur à la date de la livraison.

2.2. En cas de commande de matériel sur demande, ou, pour lesquelles le prix n'a pas été convenu au préalable, les prix en vigueur à la date de livraison seront appliqués.

3. CATALOGUES, PROMOTIONS ET COMMANDES

3.1. Les descriptions techniques, photographies et autres informations contenues dans les catalogues, listes de prix et brochures techniques/commerciales sont données à titre indicatif et ce sont toujours les prix en vigueur à la date de livraison qui prévalent. ITP se réserve le droit de les modifier ou de les altérer sans préavis, sans que ces changements n'entraînent de modifications des contrats commerciaux et des commandes en cours ou en attente de livraison.

3.2. Toute condition attachée à la commande, exigée ou revendiquée par le client, qui ne serait pas conforme aux conditions générales de vente, sera considérée comme nulle et sans effet, à moins qu'elle ne soit confirmée par écrit par ITP.

3.3. ITP se réserve le droit d'annuler (sans aucune responsabilité) les commandes en cours de livraison lorsque le client n'a pas respecté la totalité ou une partie des contrats ou des paiements antérieurs.

4. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Tous les moules, outils, matières premières, emballages ou tout autre matériel appartenant au client qui sont sous le contrôle d'ITP ou qui doivent être utilisés, sont identifiés, contrôlés, protégés et sauvegardés en tant que tels. Lorsque l'un de ces éléments est perdu, endommagé ou jugé impropre à l'utilisation, ITP le signale au client ou au fournisseur externe, en conservant des informations documentées sur l'événement et en assurant le suivi des actions définies.

5. DÉLAIS DE LIVRAISON ET SERVICES

5.1. Les délais de livraison demandés par le client sont considérés comme purement indicatifs et sujets à confirmation sur demande. ITP ne peut être tenu responsable des dommages résultant de retards de livraison ou de pénalités de quelque nature que ce soit, à moins que ceux-ci ne soient dûment indiqués dans le contrat.

5.2. La date de livraison ne peut être considérée qu'à partir de la date de précision de toutes les conditions techniques et/ou commerciales, de la livraison par le client de tous les éléments nécessaires à l'exécution de la commande et après le paiement d'un acompte, lorsque cela a été convenu.

5.3. Le délai de livraison et/ou de fourniture est considéré comme respecté lorsque le client a été informé que les marchandises sont prêtes à être expédiées, ou si les marchandises quittent nos entrepôts dans les délais convenus.

5.4. ITP se réserve le droit d'effectuer des livraisons partielles et de les présenter séparément au client, sauf indication contraire expresse et préalable de ce dernier.

6. CONDITIONS DE CRÉDIT ET DE PAIEMENT

6.1 Tant qu'aucune autre condition de fourniture n'a été convenue, nos factures sont payées comptant.

6.2. L'octroi d'un crédit nécessite l'analyse et l'accord d'ITP sur les conditions, le montant et le délai de paiement à convenir par écrit.

6.3. ITP se réserve le droit de facturer des intérêts au taux légal sur les factures échues et impayées.

6.4. Si les conditions de paiement ne sont pas respectées dans leur intégralité, les éventuelles remises commerciales prises en compte seront annulées.

6.5 ITP se réserve le droit d'annuler les fournitures à tout moment, notamment en cas de dépassement des limites de crédit, des montants ou des délais. Ces limites et critères sont établis uniquement par ITP, sans avoir à les justifier.

6.6. Les marchandises livrées restent la propriété d'ITP jusqu'à leur paiement intégral, et le client est responsable en tant que dépositaire du matériel fourni par ITP jusqu'à ce que les obligations contractuelles assumées par ITP aient été entièrement respectées.

7. RESPONSABILITÉ POUR DÉFAUTS / RÉCLAMATIONS

Le client dispose d'un délai de sept jours à compter de la réception des marchandises pour se plaindre de défauts, ainsi que de toute différence entre la quantité facturée et la quantité reçue.



8. REMISES

8.1. Toute remise commerciale ou quantitative, tout rappel ou toute prime supplémentaire accordée en plus des prix de liste est toujours soumise à l'accord préalable d'ITP et au respect intégral des conditions contractuelles individuelles.

8.2. En cas de non-respect total ou partiel des conditions contractuelles susmentionnées, de non-paiement ou de retard de paiement, ITP se réserve le droit d'annuler tous les bonus, remises ou rappels.

9. RETOURS

9.1 Les restitutions ne seront acceptées qu'avec l'accord préalable d'ITP et à condition que les produits et/ou marchandises soient retournés en bon état. Dans ce cas, ITP dépréciera un montant correspondant à 10% de la valeur de la vente initiale, afin de couvrir les éventuels frais encourus, tels que : transport, réception, inspection, etc.

10. JURIDICTION COMPÉTENTE

10.1 En cas de litige, il est expressément indiqué que le tribunal compétent est le district de Leiria, renonçant expressément à toute autre juridiction.